



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION RÉGIONALE SPORTIVE ET DES CALENDRIERS

---

Réunion du :	26 Juin 2023
à :	14h

---

Présidence :	MME. BALSA Fatima
--------------	-------------------

---

Présents :	MM. ROUER Bernard, MARCHAL Jean-Paul, DUMIOT Dominique
------------	--

---

Excusés :	MME. SIMON Béatrice M. DE MARI Didier
-----------	--

---

Assiste à la séance	M. LEYMARIE Matthieu
---------------------	----------------------

---

☆☆☆☆☆☆☆☆

### I – VOLONTARIAT CHAMPIONNATS « JEUNES » ET « FÉMININS » 2023/2024

#### Classement du volontariat « Jeunes » et « Féminins » effectué par l'Équipe Technique Régionale en date du 22.06.23 à 10h.

La Commission prend note et valide :

- Les classements du volontariat du Critérium U13 R1, des championnats U14 R1, U14 R2, U15 R1, U16 R1, U16 R2, U18 R1 et U18 R2.
- Les classements du volontariat des championnats U15 R1F, U18 R1F et Senior R1F.

Ces classements seront à valider par le prochain Comité de Direction du 27.06.23 et publiés sur le site internet de la Ligue à partir du 28.06.23.

Chaque classement sera utilisé afin de compléter éventuellement un des championnats régionaux « Jeunes » conformément à l'article 5 du Règlement des Championnats « Jeunes » de Ligue ou un des championnats régionaux « Féminins » conformément à l'article 4 du Règlement des Championnats « Féminins » de Ligue.

## Equipes retenues sur volontariat

<b>Critérium U13 R1 (16 places)</b>	
1	Blois Foot 41
2	EB St Cyr sur Loire
3	FC St Pryvé St Hilaire
4	Tours FC
5	FC Drouais
6	J3S Amilly
7	USM Saran
8	US Orléans Loiret F.
9	C'Chartres F.
10	FC Chambray
11	CS Mainvilliers
12	Vierzon FC
13	Vineuil SF
14	US Mer
15	La Berrichonne de Châteauroux
16	CJF Fleury les Aubrais
17	ASJ La Chaussée St Victor
18	USM Montargis
19	FCM Ingré
20	US Vendôme
21	AC Amboise
22	Bourges Foot 18
23	SMOC St Jean de Braye
24	AFC Blois
25	*FC Ouest Tourangeau

<b>U14 R1 (12 places)</b>	
1	La Berrichonne de Châteauroux
2	USM Saran
3	CS Mainvilliers
4	Blois Foot 41
5	J3S Amilly
6	EB St Cyr sur Loire
7	C'Chartres F.
8	Vierzon FC
9	US Orléans Loiret F.
10	FC Chambray
11	FC Drouais
12	CJF Fleury les Aubrais
13	Tours FC
14	FC St Pryvé St Hilaire
15	USM Montargis
16	Bourges Foot 18
17	FCM Ingré
18	US Vendôme
19	SMOC St Jean de Braye

<b>U14 R2 (12 places)</b>	
1	Tours FC
2	FC St Pryvé St Hilaire
3	USM Montargis
4	ACP Tours
5	Bourges Foot 18
6	SC Malesherbois
7	FC Déols
8	FCM Ingré
9	ES Maintenon Pierres
10	Vineuil SF
11	Amicale Epernon
12	FC Jargeau St Denis
13	FC Ouest Tourangeau
14	US Vendôme
15	Escale Orléans
16	A. St Amand Longpré
17	SMOC St Jean de Braye
18	FC Montlouis
19	Châteauroux Etoile
20	AS Contres
21	US Joué Portugais
22	Logron/Arrou/Marboue/OCC
23	Beauce FC
24	AFC Blois
25	ENT. Chaingy St Ay F.

\* Candidature non éligible car celle-ci a été réceptionnée après la réunion de l'Equipe Technique Régionale du 22.06.23 à 10h

<b>U15 R1 (0 place disponible à ce jour)</b>	
1	Tours FC
2	La Berrichonne de Châteauroux
3	Vierzon FC
4	CJF Fleury les Aubrais

U16 R1 (0 place disponible à ce jour)	
1	FC St Pryvé St Hilaire

U16 R2 (2 places)	
1	Avoine O. Chinon C.
2	Vineuil SF
3	FCM Ingré
4	Gazelec Bourges
5	SC Azay Cheillé
6	USM Montargis
7	FA St Symphorien Tours
8	Bourges Foot 18
9	US Vendôme
10	FC Chambray
11	CJF Fleury les Aubrais
12	AJS Mont Bracieux
13	ES Jouy St Prest
14	SC Malesherbois
15	CS Mainvilliers
16	Escale Orléans
17	AS Gien
18	Châteauroux Etoile
19	ENT. Chaingy St Ay F.
20	US St Cyr en Val

U18 R1 (0 place disponible à ce jour)	
1	Blois Foot 41 (2)
2	Vierzon FC
3	FC Jargeau St Denis
4	FC St Pryvé St Hilaire

U18 R2 (10 places)	
1	Blois Foot 41 (2)
2	CS Mainvilliers (2)
3	C'Chartres F. (2)
4	SO Romorantin
5	AG Boigny Checy Mardie
6	US Le Poinçonnet
7	Avoine O. Chinon C.
8	AFC Blois
9	Neuville Sp.
10	US Chateaufort S/Loire
11	AS Monts
12	AS Nogent le Rotrou
13	AS Chouzy-Onzain
14	FC Ouest Tourangeau
15	SC Azay Cheillé
16	SMOC St Jean de Braye
17	AS St Amand Montrond
18	FC Gatine Choisses
19	Bourges Foot 18 (2)
20	EGC Châteauroux Touvent
21	FC Montlouis
22	FCM Ingré
23	FC St Georges S/Eure
24	AS Gien
25	Châteauroux Etoile
26	AC Amboise
27	US Mer
28	ENT. Jeunes Terres Vives
29	FC Beauvoir

U15 R1F (10 places)	
1	C'Chartres F.
2	Tours FC
3	La Berrichonne de Châteauroux
4	FCO St Jean de la Ruelle
5	CJF Fleury les Aubrais
6	FA St Symphorien Tours
7	AG Boigny Checy Mardie
8	US Orléans Loiret F.
9	FC Drouais
10	FC Ouest Tourangeau

U18 R1F (10 places)	
1	Tours FC
2	C'Chartres F.
3	La Berrichonne de Châteauroux
4	Blois Foot 41
5	US Orléans Loiret F.
6	FCO St Jean de la Ruelle
7	CJF Fleury les Aubrais
8	FC Ouest Tourangeau
9	USM Montargis
10	Bourges Foot 18
11	SO Romorantin
12	FC Drouais

Senior R1 F (0 place disponible à ce jour)	
1	US Orléans Loiret F. (2)
2	FCO St Jean de la Ruelle

Club interdit d'engager une équipe U15F dans une compétition régionale au cours de la saison 2023-2024

## **II – DIVERS**

### **A – INSTANCES ET CLUBS**

- **F.F.F. :**

**Copie pour information de la décision rendue par la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du 13.06.23** relative aux Appels formés par le club du F.C. OUEST TOURANGEAU et du Comité Exécutif de la F.F.F. d'une décision de la Commission Régionale de Discipline de la Ligue Centre-Val de Loire du 27.04.2023.

La Commission prend note que les décisions rendues ont été confirmées par la Commission Supérieure d'Appel.

- **Ligue Centre-Val de Loire :**

**Calendrier général 2023-2024 des compétitions Jeunes, Féminines et Futsal.**

La Commission transmet au Comité de Direction pour validation.

**Copie pour information de la décision rendue par la Commission Régionale de Discipline du 31.05.23** relative à la rencontre U18 Régional 1 Féminin – BOURGES FOOT 18 / BLOIS F. 41 du 15/04/2023.

La Commission prend note des sanctions infligées par la Commission Régionale de Discipline à l'encontre du club BLOIS F. 41.

**Extrait du Procès-Verbal de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage du 13.06.23.**

La Commission prend note des mentions relatives à la situation des clubs en infraction ainsi que des clubs pouvant bénéficier de mutation(s) supplémentaire(s) sur la saison 2023/2024 : « *Conformément à l'article 45 du Statut de l'arbitrage, les clubs [...] ont la possibilité d'obtenir sur leur demande écrite un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix, définie pour la saison avant le début des compétitions, soit le 24 Août 2023 (premier tour de la Coupe de France) ».*

- **Clubs :**

**Courriel du club US Le Blanc en date du 22.06.23 faisant part de son vœu concernant son affectation dans une poule de R2 pour la saison 2023/2024.**

La Commission prend note de la demande et étudiera si cette possibilité est envisageable et cohérente avec la composition des poules de Régional 2.

**Courriel du Président Délégué du club Tours FC en date du 23.06.23 indiquant faire Appel de la décision rendue par la Commission Sportive Régionale au sujet de la demande d'évocation portant sur la situation du club Avoine O. Chinon C.**

La Commission prend note et transmet à la Commission Régionale d'Appel Général.

*A noter que les membres de la Commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.*

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel Général de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ([secretariat@centre.fff.fr](mailto:secretariat@centre.fff.fr)), dans les conditions de forme prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF et 38 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts :

- dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de leur notification pour les décisions portant sur l'organisation ou le déroulement de la compétition ou relatives à un litige survenu lors des 4 dernières journées de la compétition
- dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification dans les autres cas

**La Présidente de la Commission**  
**BALSA Fatima**

**Le Secrétaire de séance**  
**ROUER Bernard**

**PUBLIÉ LE 28/06/2023**